

## DE QUOI AVEZ VOUS BESOIN POUR ACHETER UN PERMIS ?

- Une connexion Internet
- Un support PC, smartphone, tablette...
- Une imprimante si vous souhaitez imprimer directement votre permis
- Une carte bancaire Bancontact, Visa
- Et c'est tout ! Pas besoin de carte d'identité



## 1. SE CONNECTER

- ▶ Rendez-vous sur le site [www.permisdepeche.be](http://www.permisdepeche.be)
- ▶ Cliquez sur «**Se connecter**»
- ▶ Connectez-vous à votre compte ou enregistrez-vous si vous n'en possédez pas



## 2. COMMANDER SON PERMIS DE PÊCHE

- ▶ Dans votre compte client, cliquez sur «**Créer ma commande**»
- ▶ Le permis est pour vous ? Vérifiez (simplement) les données préremplies.
- ▶ Le permis est pour un tiers ? Remplissez le formulaire d'identification du bénéficiaire.



## 3. CHOIX DU PERMIS

- ▶ Choisissez parmi l'un des permis proposés

Note : le **permis J** apparaît lorsque le bénéficiaire a moins de 15ans.

- ▶ Choisissez l'un des sous-bassins proposés

## QUEL SOUS-BASSIN DOIS-JE CHOISIR ?

Le Fonds piscicole de Wallonie accorde des aides aux Fédérations pour :

- les empoisonnements
- des actions en faveur de l'exercice de la pêche dans ces cours d'eau (accès aux berges, promotion et sensibilisation des jeunes ...)
- le soutien au fonctionnement des fédérations de pêche.

## 4. FINALISER SA COMMANDE

- ▶ Vous souhaitez acheter un permis pour une autre personne ? Cliquez sur «**Ajouter un autre permis**» et recommencez à l'étape 2
- ▶ Pas besoin d'un autre permis ? Cliquez sur «**Finaliser ma commande**» et procédez au paiement

## BON À SAVOIR !

- Il est possible d'acheter un permis pour un tiers avec votre compte déjà existant Pas besoin d'une nouvelle adresse mail.

## 5. PRÊT POUR PÊCHER !

- ▶ Une fois votre commande validée et payée, vous serez redirigé vers le site.
- ▶ Dans «**Historique de vos commandes**», à côté de votre commande, cliquez sur «**voir**» et ensuite sur «**Télécharger ce permis**»

## PLUS D'INFORMATIONS

- Besoin d'aide ? N'hésitez pas à consulter le site [www.maisondelapeche.be](http://www.maisondelapeche.be) ou appeler au 081 41 15 70
- FAQ également consultable sur [www.permisdepeche.be](http://www.permisdepeche.be)

Pour l'utilisateur, la délivrance du permis par le site [www.permisdepeche.be](http://www.permisdepeche.be) présente de nombreux avantages :

- ▶ l'utilisateur peut acheter un permis à tout moment, depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette
- ▶ l'utilisateur peut acheter un permis pour un tiers (personne ne disposant pas d'un ordinateur ou d'une connexion au réseau, etc.)
- ▶ l'utilisateur obtient son permis sous forme digitale et peut le sauvegarder sur différents supports, ce qui évite le risque de perte. De plus, cette version digitale peut aussi être présentée sur son smartphone en cas de contrôle (à condition que le QR code soit lisible)
- ▶ l'utilisateur peut imprimer son permis en autant d'exemplaires qu'il le désire, ce qui permet :
  - de conserver une version papier en plusieurs endroits (panier de pêche, gilet de pêche, station de pêche, portefeuille, etc.), ce qui limite fortement le risque de ne pas être porteur du permis au moment d'un contrôle
  - la perte ou la dégradation de la version papier du permis n'est plus un problème et ne nécessite plus la demande d'obtention d'un duplicata.



VOTRE PERMIS AU FORMAT DIGITAL EN QUELQUES CLICS !



## ACHETER UN PERMIS, C'EST...

- ▶ ... supporter à 100% la pratique de la pêche en Wallonie
- ▶ ... permettre la mise en place d'actions en votre faveur, vous, les pêcheurs. Cela permet de réaliser des dépenses effectuées en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie.
- ▶ Ces dépenses consistent en :
  - des actions d'entretien, d'aménagement ou de restauration du milieu aquatique, de la biodiversité et des lieux de pêche ;
  - des actions d'empoissonnement ;
  - des actions de lutte contre la pollution et les dégradations de toute nature ;
  - des actions de promotion de la pêche ;
  - des actions de sensibilisation et d'éducation en relation avec la pêche, le patrimoine piscicole et les milieux aquatiques ;
  - du fonctionnement des fédérations de pêche agréées, des écoles de pêche agréées et de l'association halieutique coordinatrice.

### À NOTER...

Le permis de Wallonie permet de pêcher uniquement sur les voies hydrauliques. Pour certains autres secteurs, une carte de société sera également nécessaire. Ces cartes de sociétés peuvent aussi s'acquérir en ligne via :

[www.cartedepeche.be](http://www.cartedepeche.be)

Pour plus d'informations sur la localisation de ces sociétés visitez :

[www.parcoursdepeche.be](http://www.parcoursdepeche.be)

Pour plus d'informations sur la législation en matière de pêche, visitez :

[www.maisondelapeche.be](http://www.maisondelapeche.be)



**MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL**

Rue Lucien Namèche, 10 - 5000 NAMUR

+32 (0)81 41 15 70

[info@maisondelapeche.be](mailto:info@maisondelapeche.be)



[WWW.MAISONDELAPECHE.BE](http://WWW.MAISONDELAPECHE.BE)

[WWW.PERMISDEPECHE.BE](http://WWW.PERMISDEPECHE.BE)



En cas de problème  
au bord de l'eau :



1718  
Appel gratuit



1719  
Appel gratuit

Avec le soutien de la



# LE PERMIS EN QUELQUES CLICS !



**WWW.PERMISDEPECHE.BE**

### GUIDE PRATIQUE

RAPIDE, FACILE, SÉCURISÉ.

Grâce à [www.permisdepeche.be](http://www.permisdepeche.be) vous pouvez facilement et rapidement obtenir votre permis de pêche de Wallonie. Et en toute sécurité !

